



Plainte pour maltraitance

Par **Rayjo**, le **28/04/2024 à 18:47**

Bonjour,

J ai 65 ans, Je vis seul avec mon fils age de 16 ans. A la Martinique

Le mardi 23 avril 2 gendarmes on sonne chez moi, pour m informer que j etais accuse de maltraitance envees mon fils par sa mere qui vit en france.

Le lendemain 4 gendarmes arme de teasers et de menottes sont revenus chez moi afin que mon fils et moi allions au poste faire une deposition.

Cela fait la 2eme fois que je suis ainsi accuse a tort la 1ere fois l annee derniere ce sont les services sociaux qui ont mene l enquete et mon innocente.

Je voudrais savoir si je peux deposer une plainte contre la mere de mon fils pour acharnement et harcelement avec des propos mensongers et contre le procureur qui prend au serieux une plainte deposee a plus de 7000km et qui n est etayee ni par les voisins ni par mon fils et aucune personne qui vit autour de moi?

Cordialement

Par **Visiteur**, le **28/04/2024 à 20:03**

Bonjour,

Vous pouvez porter plainte pour dénonciation calomnieuse.

Et éventuellement obtenir des dommages et intérêts en vous portant partie civile.

Par **Rayjo**, le **29/04/2024 à 04:23**

merci

je vais porter plainte contre la mere de mon fils. et demander des dommages interets.

merci pour votre aide